



Lettre d'information n°67 - Juin 2013

Groupama

SUPPORTS
& SERVICES



Edito !

GED Morangis : Projet d' Accord

La position du nouveau Directeur Général sur le Télétravail

La CFE-CGC est leader sur la mise en place du télétravail dans l'entreprise. Pour nous, il s'agit d'une avancée primordiale pour le bien être des salariés et l'amélioration des conditions de travail.

La CFE-CGC continuera à défendre ce dossier auprès du nouveau Directeur, M. BELLORINI. Ce dernier, interrogé lors du dernier C.E., n'est pas opposé à la mise en place de ce type de dispositif mais pas dans l'immédiat.

La CFE-CGC a été la première Organisation Syndicale a demandé la mise en place d'un accord concernant la GED (Gestion Electronique de Document) du site de MORANGIS.

Depuis la création du centre de Numérisation, les règles concernant l'harmonisation du Temps de Travail de G2S n'étaient pas en adéquation avec leur mode de fonctionnement. Un accord Gagnant/Gagnant devait être trouvé pour sauvegarder les conditions de travail de ces salariés.

La CFE-CGC a été un acteur majeur dans cette négociation :

Termes de l'accord :

Les horaires de travail sur chaque jour ouvré de la semaine sont les suivants :

Horaires de travail du lundi (dans le cas où le lundi est un jour férié et chômé, il s'agit du 1^{er} jour ouvré de la semaine concernée)

Heure fixe d'arrivée : 7h30

Plage mobile de déjeuner : 11h30 – 13h30

Horaires de fin de journée :

- 16h00 au plus tôt (sous réserve de l'achèvement des tâches à traiter le lundi)

- 17h30 au plus tard

La durée de pause repas est de 30 minutes

Horaires de travail du mardi (dans le cas où le lundi est un jour férié et chômé, il s'agit des jours ouvrés suivants le 1^{er} jour ouvré de la semaine concernée) au vendredi :

Heure fixe d'arrivée : 7h30

Plage mobile de déjeuner : 11h30 – 13h30

Horaires de fin de journée :

- 14h00 au plus tôt (sous réserve de l'achèvement des tâches effectuées le lundi)

- 16h00 au plus tard

La durée de pause repas est de 45 minutes.

Rappel : La CFE-CGC souhaitait conserver le maintien des horaires flexibles pour la pause déjeuner (horaires variables).

Une contrepartie financière est fixée d'un montant brut mensuel de 160 Euros (base 12 mois temps plein). Dans le cadre de la négociation future visant à mettre en place un accord à durée indéterminée, cette contrepartie prendra la forme d'une indexation sur le Salaire Minimum de Fonction (SMF) annuel de la classe 4.

Cet accord à durée déterminée satisfait partiellement la CFE-CGC qui continuera à vous soutenir dans la future négociation. Elle sera signataire de l'accord.

Quoi de Neuf à ECULLY ?

La CFE-CGC est convaincue qu'il est capital de rénover ce site. Mais pas à n'importe quel prix !

Le dossier est difficile à mettre en œuvre. Les premières propositions de la Direction ne permettaient pas à la CFE-CGC de valider un tel dispositif.

Acteurs actifs sur ce dossier au travers du CHSCT (notamment Catherine GANOUX), nous défendons une meilleure redistribution des bureaux individuels et des surfaces Open Space.

Pour la CFE-CGC, il n'est plus question de transformer un « couloir » en zone de travail (espace Azur).

Grâce aux échanges que nous avons eus avec la Direction Générale, nous avons fait avancer le dossier favorablement du moins pour les espaces communs (espace repas, espace café...). Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dernier lors d'une prochaine lettre.

Avis sur le Bilan Social

2012 marque un tournant pour le GIE et le Groupe. Suite à ses difficultés financières révélées en 2011, le Groupe lance de vastes opérations de réductions de coûts tous azimuts qui touchent particulièrement G2S.

La lecture des documents fournis aux élus et salariés nous laisse perplexe sur l'évolution des rémunérations et sur la réduction sensible des promotions qui ne cessent de diminuer.

2012 : Annonce d'un plan de réduction d'effectifs via la mise en place d'un PDV ainsi que la réduction drastique de prestataires de service qui génèrent une réduction du périmètre du GIE G2S et un déséquilibre de la charge de travail pouvant entraîner une dégradation des conditions de travail :

- Les risques psychosociaux
- La qualité de service

L'analyse globale du bilan positionne la CFE-CGC dans un **avis défavorable**.

Suite au suicide d'un collègue (en Février 2013) à Gan Assurances, la CFE-CGC a engagé une procédure pénale contre cette entreprise. La plainte déposée auprès du Procureur de la République de La Roche sur Yon concerne les motifs suivants :

- Plainte pour homicide involontaire
- Plainte pour mise en danger d'autrui

Ces faits mettent en exergue :

Le manque de prévention sur la qualité de vie au travail et le défaut de prise de responsabilité suite à cet événement tragique. Nous espérons que la Direction Générale de G2S, dans ses projets de restriction de frais généraux restera attentive à la prévention de la qualité de vie au travail.

Vos représentants CFE CGC, une équipe active à votre service

COUSIN Christophe (La Défense) 01.72.86.17.52
 GANOUX Catherine (Ecully) 04.72.86.17.52
 GUIGNON Daniel (La Défense) 01.70.94.42.61
 LALOY Bruno (Lille) 03.20.63.37.43
 MISSE Pierre (La Défense) 01.70.94.30.91
 ROYER Philippe (Castelnaud) 04.99.58.65.30
 ULLOA-GIL Floréal (La Défense) 01.70.94.06.43
 DUCHOSSOY Frédéric (Morangis)

ROBIN Hervé (La Défense) 01.70.94.37.06
 ROBERT Emmanuel (La Défense) 01.70.94.08.72
 CHATAIGNER Ludovic (La Défense) 01.70.94.82.32
 MAREST Didier (Noisy Le Grand) 01.49.31.32.05
 DEMANY Guy (Ecully) 04.72.86.17.29
 BASTIEN Guillaume (La Défense) 01.70.94.48.14
 DESTAIS Dominique (Castelnaud) 04.99.58.65.40
 CHATENET Françoise (La Défense) 01.70.94.28.39

de nombreux salariés de G2S, contactez votre Délégué Syndical, il saura vous aider et vous conseiller.